



Conseil communal

Procès-verbal communal
Election Municipalité 2^{ème} tour
Législature 2021-2026

Le Bureau électoral, constatant :

que seule la liste « Liste du 8 mars » comprenant le nom de 1(un(e)) candidat(e), a été déposée au Greffe municipal dans les délais légaux, soit le mardi 9 mars 2021 à 12h00 ;

- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP)

PROCLAMME

Madame Francine Pache, 1948

est élue tacitement à la Municipalité de Gollion pour la législature 2021-2026.

En application de l'arrêté de convocation du 7 octobre 2020 du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 28 mars 2021, pour l'élection.

Au nom du Bureau électoral

Le Président du bureau



Le Secrétaire